

Séance du jeudi 28 mars 2019

Date de la convocation: 19/03/2019

Membres en exercice : *L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*
12

Présents : 11 **Présents :** André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Votants : 11

Représentés :

Excusés :

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE

Secrétaire de séance : Marianne SARTHOU

2019_020 - Objet : SERVITUDES ENEDIS : POSE D'EQUIPEMENTS, SECTION AK PARCELLES 33, 37, 38, 43, 80

Le Président explique que, dans le cadre du renouvellement de la ligne de la Raillère, l'entreprise Enedis souhaite poser des équipements (postes de transformation et lignes électriques sous-terraines) sur les parcelles 33, 37, 38, 43, et 80 de la section AK à Cauterets, propriétés indivises des communes de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin.

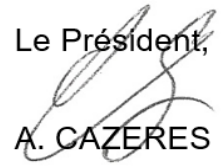
Cet exposé terminé, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE:

- D'autoriser l'entreprise Enedis à effectuer les travaux explicités ci-dessus sur les parcelles 33, 37, 38, 43, et 80 de la section AK à Cauterets ;
- D'autoriser le Président à signer les documents suivants :
 - o Acte de servitude et procuration, pose de lignes électriques sous-terraines, sur les parcelles 33, 37, 38 et 43 de la section AK à Cauterets ;
 - o Acte de servitude et procuration, pose d'un poste de transformation, sur la parcelle AK80 à Cauterets ;
 - o Acte de servitude et procuration, pose d'un poste de transformation, sur la parcelle AK37 à Cauterets ;
- D'autoriser le Président à signer tout autre document nécessaire à l'accomplissement de ces travaux.

RF Tarbes
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2019 065-256501321-20190328-2019_020-DE

Le Président,



A. CAZERES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2019
065-256501321-20190328-2019_020-DE